Méron Jean

17 *bis*, quai André-Planson 77260 La Ferté-sous-Jouarre 01 60 22 75 70 – 06 03 76 35 68 jm@jean-meron.fr – http://www.jean-meron.fr

La Ferté-sous-Jouarre, le 8 janvier 2014

Objet: lettre ouverte Copie: tout public

instances européennes

François HOLLANDE 55, rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

François Hollande,

Le 18 décembre 2012, j'ai adressé au président de la République un courrier qui traitait, entre autres:

- du décès et de l'inhumation d'un citoyen français, ancien combattant et porte-drapeau;
- du non-respect des lois et des personnes quant à l'écriture des noms de famille, etc.

J'ai adressé copie de ce courrier au premier ministre, Jean-Marc Ayrault, et à la ministre du logement, Cécile Duflot.

Je précise que ledit courrier et ses copies ont été déposé(e)s, par mes soins, à l'accueil.

À ce jour, soit plus de 2 ans après, je n'ai reçu ni réponse, ni même un accusé de réception.

Face à pareille incorrection (le mot est faible), j'ai décidé d'écrire, non au président de la République, mais à l'individu. Si le respect est dû la fonction, ce n'est pas obligatoirement le cas pour celui ou celle qui est censé(e) l'incarner. (Il va de soi que le même traitement est appliqué à vos subalternes.)

Dans la mesure où vous n'êtes, ni *mon sieur*, encore moins *mon seigneur*, je n'ai pas fait usage de *monsieur*. (Si vous étiez de l'autre sexe, vous ne seriez pas davantage *ma dame*. Pour le *genre neutre*, très en vogue de nos jours, que prévoit la loi, l'usage...!?)

Dans l'annexe ci-jointe, je reviens:

- sur le respect des lois et des personnes (pages 7 à 14);
- le décès et l'inhumation de mon voisin de palier, porte-drapeau... (pages 15–16).

Respect des lois et des personnes

<u>Sur le fond</u>, voyez mes écrits à cette adresse: http://www.jean-méron.fr. (Dans l'état actuel des choses, il va de soi que si vous tapez l'adresse au lieu de cliquer dessus, le *é* doit être remplacé par un *e*.)

<u>Sur la forme</u>, sachez que si vous n'obtenez pas des membres de votre gouvernement, des sénateurs et députés, des agents publics... le respect des lois et des personnes en matière d'état civil, les poursuites judiciaires auprès de la Cour européenne de justice se feront non seulement ès qualités mais en votre nom propre.

<u>Test.</u> Voyez le fichier Méron Jean, *Caisse nationale de l'Assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)*, janvier-février 2013 (dossier complet) . Conformément aux lois sur l'état civil, je dois recevoir ma carte vitale, libellée ainsi:

MÉRON (ou MéRON, Méron; l'idéal étant: MÉRON) Jean, Claude et ce, au plus tard, ce 1^{er} février 2014.

Décès et inhumation d'un ancien combattant, porte-drapeau

Dans un premier temps, vous allez devoir répondre aux questions de la page 16:
Pourquoi le corps a séjourné trois semaines dans un frigo? [Etc.]
Là encore, vous avez jusqu'au 1er février 2014 pour mettre fin à ce scandale (le mot est faible).

Il y aura certainement d'autres questions.

Le chapitre *Le sens des responsabilités, le civisme... des élus, agents publics, etc.* (p. 17–22) est suffisamment explicite pour que j'y revienne. La seule chose qui m'intéresse, ce sont les réactions que pareils comportements vous inspirent, les mesures que vous allez prendre, etc. Entretemps, priez pour qu'aucun incident fâcheux ne se reproduise.

Le chapitre *Micelleanous* (pages 23-30) a pour premier but: faire réfléchir.

D'autres dossiers seront traités ultérieurement en fonction de vos comportements, ceux de vos subalternes, etc. Ils peuvent à tout moment être diffusés sur l'internet, et ce, dorénavant, sans sommation ni ménagement: il me suffit d'appuyer sur une touche. Par sécurité, d'autres que moi peuvent le faire, des quatre parties du globe.

Pour employer le langage démocratico-républicain-... je vous tolère. Lorsque vous aurez lu mes écrits et ceux des auteurs que je cite, vous prendrez conscience que ce n'est pas un compliment. Cela vous donnera peut-être l'envie de connaître le sens des mots que vous utilisez :

La confusion des mots entraîne la confusion des idées; la confusion des idées entraîne le mensonge et la malversation. » Raison pour laquelle «[si Confucius avait été] chargé de gouverner, [il aurait commencé] par rétablir le sens des mots. »

Exemple: vous connaissez l'origine, le sens du mot *mariage*?

Je vous réitère mon indignation et celle d'autres citoyens face à pareille incorrection, irresponsabilité, etc., etc., etc., (ici, la redondance s'impose).

Une chose est sûre, vous allez finir par respecter et faire respecter les lois et les personnes. Dans le climat actuel, une formule finale serait déplacée. Je suis désolé mais je ne sais pas être hypocrite.

Jean Menn

Un peuple qui perd le respect des puissants, celui des noms et des belles apparences, continuera d'honorer ce qui est vraiment estimable: il ne révérera ni les seigneurs, ni les ministres, ni les millionnaires, parce qu'il sait comment on les fabrique, ce qu'ils sont et combien ils valent, leur niaiserie, leurs vices, leur parfaite ressemblance avec les plus médiocres des citoyens; mais il rendra hommage aux héros, aux savants, aux individus qui, par leur intelligence ou leur vertu, ont acquis des droits à la déférence.

AVENEL Georges d', Les Français de mon temps... Paris, Nelson, Éditeurs, s. d., pages 12-13 ...

Ne comptons pas outre mesure sur la vertu des institutions; changer les lois n'est pas le plus difficile, et ce changement reste inutile, s'il n'est accompagné d'un changement dans les mœurs. Un pays n'est pas républicain parce qu'il est en république, mais parce qu'il a des mœurs républicaines. Prenons garde qu'on ne dise un jour que nos ancêtres valaient mieux que leurs institutions, et que nos institutions valent mieux que nous.

VESSIOT Alexandre, *De l'Enseignement à l'école et dans les classes de grammaire des lycées et collèges*, Paris, Lecène, Oudin et C^{ie}, Éditeurs, 1893, page 35 €.

Ce qui fait le grand mérite de la France, son seul mérite, son unique supériorité, c'est un petit nombre de génies sublimes ou aimables, qui font qu'on parle français à Vienne, à Stockholm et Moscou. Vos ministres, vos intendants et vos premiers commis n'ont aucune part à cette gloire.

Du Deffand Marie, Correspondance complète de la Marquise ...
Paris, Henri Plon, 1865_1: Lettre 137. M. de Voltaire à Madame
la Marquise du Deffand. Aux Délices, 13 octobre 1759, page 246 ...

Tout tend à la corruption. La science, le commerce et l'industrie ne sont pas à l'abri de cette loi fatale: la science dégénère en orgueil, en matérialisme et en impiété; le commerce en cupidité et l'industrie en vices de toutes sortes; la démocratie en démagogie, la presse en école d'immoralité, de même que dans l'ordre physiologique tout organisme dégénère en pourriture. Le rôle de l'Eglise est d'introduire dans tous les éléments sociaux le sel qui conserve.

Pradié Pierre (Ancien Membre des Assemblées constituante et législative et de l'Assemblée nationale de 1871), *La Divine constitution de l'Univers*. [...]

Paris, Victor Retaux et Fils, libraires-éditeurs, 1894, page XXIII ...

Quels sont les vices principaux où nous entraînent nos passions? La colère, l'orgueil, l'avarice et l'envie, | Faux calculs de l'esprit, écarts de la raison. | Il en est deux plus vils par leur combinaison; | Ce sont ceux du mensonge et de l'hypocrisie.

LA CHABEAUSSIÈRE, Catéchisme français, ou Principes de philosophie, de morale et de politique républicaine, à l'usage des écoles primaires... Paris, Imprimerie de H. Fournier et Cie, 1846, page 10 **.

AVERTISSEMENT

Lorsque je cite, je reproduis la graphie des auteurs. Il est donc inutile de me demander de les corriger. N'étant pas infaillible, il va de soi que je peux commettre des erreurs de frappe, notamment lorsque je reproduis des textes anciens, dont le système d'écriture est différent du nôtre ou particulier. Ce que vous pouvez vérifier en cliquant sur . Sans oublier les *lapsus calami*... Pour les autres corrections, assurezvous de leur orthodoxie en consultant les bons auteurs. Cela dit, libre à vous!

Je rappelle que si mes écrits peuvent être diffusés sans modération, leur contenu n'est pas libre de droits.

Sommaire

Respect des lois et des personnes	7
Législation: de 1975 à nos jours	7
Commentaires	8
Quelques ouvrages sur le français	10
Quelques aberrations orthotypographiques	13
Décès d'un ancien combattant, porte-drapeau	15
Le sens des responsabilités, le civisme des élus,	
agents publics, etc.	17
Lettre à François Arnoult, maire de Sept-Sorts (77260) Articles du journal <i>Le Parisien</i> (Seine-et-Marne Nord),	17
2005 et 2007	18
Hameau de Fay-le-Bac : obstruction du chemin de halage	19
Hameau de Fay-le-Bac: petit pont sur le ru de la Merlette	20
La Ferté-sous-Jouarre – Jouarre : passerelle sur le Petit Morin	21
Siège social de la Communauté de communes du Pays fertois	21
Micelleanous	23
Sur la tolérance, etc.	23
Causes et origines de la Révolution de 1789	23
Lettre de François DE FÉNELON à Louis XIV	25
Décret portant règlement de discipline générale commun	
aux trois armées, 1966	26
Sur l'esclavage: Immigrés de force. Les travailleurs indochinois	
en France (1939–1952) — L'esclavage des Blancs, etc. —	
Abolition de l'esclavage	26
Sur le terrorisme: la «machine infernale», 1693, etc.	27
La France, marchand d'armes	28
Discours de Dakar (26 juillet 2007) — Françafrique, etc	28
Assemblée nationale: Les questions au Gouvernement	29
Culte de l'égo, décorations, titres, prix, etc.	29
Loteries et autres jeux de hasard	29
La loi du monde cyclique	30
< Conclusion >	30



Respect des lois et des personnes

ÈS AVANT LE 16° SIÈCLE, nombre d'ordonnances, de lois, de décrets, de circulaires... ont été promulguées pour la défense et l'emploi de la langue française, l'écriture des noms propres, le respect de l'état et des droits des personnes, etc. Seule une infime partie de cette abondante législation a été reçue et appliquée. Un comportement bien français.

Laissons de côté les aspects historiques et voyons ce qui se passe de nos jours. Exemples de lois... contemporaines:

- Loi Bas-Lauriol nº 75-1349 du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française (*Journal officiel* du 4 janv. 1976)
 (abrogée).
- Pour Jacques Chirac 1: «La qualité de la langue contribue elle aussi, il est temps de s'en apercevoir, à la qualité de la vie.»
- Arrêté du 28 décembre 1976 relatif aux tolérances grammaticales ou orthographiques [Fac-similé JO du 9 février 1977, p. 50826−50830, René HABY, ministre de l'Éducation] .
- Loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Version consolidée au 13 octobre 2013. [Valéry GISCARD D'ESTAING, président de la République] ★.
- Circulaire du 26 juin 1986 relative à la mise en œuvre de l'article 43 de la loi n° 85-1372 du 23 décembre 1985. *Usage du nom du parent qui n'est pas transmis. Dénomination des personnes dans les documents administratifs* [Jacques Chirac, premier ministre, *JORF* du 3 juillet 1986, p. 8245−8247] .
- Arrêté du 4 novembre 1993 relatif à la terminologie des noms d'États et de capitales [version consolidée au 25 janvier 1994. Alain JUPPÉ, ministre des Affaires étrangères, et François BAYROU, ministre de l'Éducation nationale]

 ...
- Circulaire du premier ministre [Édouard BALLADUR] du 12 avril 1994 relative à l'emploi de la langue française par les agents publics [NOR: PRMX9400162C] ♠, Journal officiel du 20 avril 1994, adressée à «Mesdames et Messieurs les ministres»:

La langue française est un élément constitutif de l'identité, de l'histoire et de la culture nationales. La réaffirmation du statut du français symbolise l'unité de la République et favorise la complète intégration de tous dans la vie de la cité. ¶ Dans la mise en œuvre des instructions qui suivent, les agents publics doivent avoir la conviction que la langue française est un élément important de la souveraineté nationale et un facteur de la cohésion sociale. Aucune considération d'utilité, de commodité ou de coût ne saurait donc, sauf circonstances spéciales, empêcher ou restreindre l'usage de la langue française. Si tous les citoyens ont reçu en legs notre langue, les agents publics ont, plus que les autres, des obligations particulières pour assurer son usage correct et son rayonnement. Il leur incombe non seulement de veiller, dans l'ensemble de leurs

1. Discours prononcé le 7 février 1975 par Jacques Chirac, alors premier ministre et président du Haut comité de la langue française, à l'invitation de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française. Le texte fut publié par le Haut comité sous le titre: *La France devant les questions linguistiques*. Source: Chanson Michel, «Les politiques de la langue et la législation linguistique en France (1966–1994)», dans *Mots*, 52, 9–1997 **.

Exemples de circonstances spéciales.

Pour que les agents publics montrent l'exemple, le décret d'application, la formation... sont prévus pour quand?

- 1. Assemblée nationale, document nº 2971 (2006). Rapport fait au nom de la Commission des Affaires étrangères sur la proposition de résolution nº 2679 de M. Jacques Myard, tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation de la langue française au sein de l'Union européenne et dans le reste du monde, par M. André SCHNEIDER, député : Le mercredi 15 mars 2006, après l'exposé du rapporteur de la Commission d'enquête chargée d'étudier l'emploi de la langue française dans le but d'en améliorer l'application, son président, «Edouard BALLADUR, a estimé que la défense de la langue française relevait du mythe de Sisyphe dans la mesure où la puissance économique et l'influence de la France dans le monde ne sont plus ce qu'elles étaient. Pour autant il faut continuer. A cet égard, il a fait part de trois expériences récentes en la matière qui s'étaient avérées décourageantes. [...] ¶ Il y a une incohérence à insister sans cesse sur la nécessité de promouvoir notre langue tout en fermant des établissements culturels à l'étranger et en n'augmentant pas les crédits correspondants.» 1994 ... 2006. L'expérience, ça paye. Cela dit, avant de promouvoir, appliquons, respectons... ce qui devrait être à la portée de tout le monde, à commencer des politiques, agents publics, etc.
- 2. Je rappelle que, contrairement à l'administration fiscale qui, pour composer le Code général des impôts (voir France graphique, n° 316, avril-mai 2011, p. 30) a demandé à Franck Jalleau de créer une police de caractères complète, ce n'est pas le cas pour celle que le ministère de l'Intérieur lui a demandé de réaliser pour la fabrication des papiers d'identité (voir ma Lettre du 11 juillet 2011 aux (ex-)présidents... p. A-19... *..) De qui se moque-t-on?
- 3. Nombre d'entre eux ne sachant ni lire, ni écrire... la vigilance!?
- 4. Pour d'autres études, voir :
- Chansou Michel, «Les politiques de la langue et la législation linguistique en France (1966-1994)», dans Mots, n° 52, sept. 1997, p. 23-35 [Persée] ★. Hadoux Myriam, «La langue française: heurs et malheurs (1986-1997)», dans Défense de la langue française ★. Leclerc Jacques, Histoire de la langue française ★. [Etc. Voyez égale-

ment mes bibliographies: * et *.]

- activités en France, à ce que la place du français ne soit pas mise en cause, mais aussi de respecter les règles qui régissent l'emploi de la langue française dans les relations internationales. [...] ¶ 3. Les services de communication ou d'information de votre département ministériel et, plus largement, les publications réalisées ou diffusées par vos services ne doivent en aucun cas se trouver en infraction avec les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'emploi de la langue française 1.
- Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française (NOR: MCCX9400007L) ♠, dite loi Toubon, amendée par décision n° 94-345 DC du Conseil constitutionnel du 29 juillet 1994 (*Journal officiel* du 2 août 1994, page 11240; recueil, page 106).
- Circulaire [du premier ministre Alain JUPPÉ] du 6 mars 1997 relative à l'emploi du français dans les systèmes d'information et de communication des administrations et établissements publics de l'État [NOR: PRMX9701940C] , Journal officiel du 20 mars 1997, p. 4359:
 - § 1. [...] Les dispositions légales relatives à l'emploi de la langue française sont applicables quels que soient les supports techniques employés. § 1.2. Traitement du français. Les caractéristiques techniques des équipements fournis aux agents publics et des systèmes d'information développés par ou pour les services publics doivent permettre le respect intégral des caractères typographiques du français et des autres langues européennes à caractères latins, dans les fonctions de saisie, d'affichage, de tri, d'impression et de circulation sur les réseaux électroniques². ¶ Les modifications qui devront être apportées aux systèmes d'information et aux logiciels existants en raison du passage à l'an 2000 et de l'adoption de la monnaie unique européenne devront être mises à profit, le cas échéant, pour permettre à ceux-ci d'assurer un traitement typographique correct de la langue française.
- Circulaire [du premier ministre Jean-Pierre RAFFARIN] du 14 février 2003 relative à l'emploi de la langue française [NOR: PRMX030 6461C] ♠, JORF nº 68 du 21 mars 2003, page 5034, texte n° 3:
 - Langue de la République, le français est notre bien commun. Les règles qui en garantissent l'usage et en favorisent le développement doivent être strictement observées.
 - Nos concitoyens attendent de l'Etat qu'il montre l'exemple dans l'utilisation de la langue française. Je compte sur votre vigilance pour rappeler à vos services l'importance de cet enjeu³.

Sans oublier les *Questions – Réponses* du Sénat 🎕 et de l'As-SEMBLÉE NATIONALE 🖈 4, les déclarations publiques, etc.

Pierre Bas, Jacques Chirac, Valéry Giscard d'Estaing, Alain Juppé, François Bayrou, Édouard Balladur, Jacques Toubon, Jean-Pierre Raffarin et Jean-Marc Ayrault, sont bien toujours en vie. Individuellement, lorsqu'ils leur arrivent de respecter la législation – pour certains d'entre eux, je cherche encore – ils ne savent pas la faire respecter. La seule question qui vienne alors spontanément à l'esprit est: pourquoi?

Face à cette incurie, plusieurs réponses sont possibles: le manque de courage (pour employer leur vocabulaire et être sûr d'être compris:

- 1. Parfois, il leur arrive d'être vigilants. Ex.: alors que Jacques Chirac lisait publiquement un discours rédigé par un membre de son gouvernement, il s'arrêta net, lut silencieusement la suite, puis enchaîna: «Je dois lire ça, moi?» [Hilarité générale.] Faire de la politique n'est pas sans danger.
- 2. Voir notamment, page 14 de 🖈, la proclamation des résultats du 10 mai 2007 par le Conseil constitutionnel, et l'extrait du Code pénal.
- 3. NOIRIEL Gérard, «L'identification des citoyens. Naissance de l'état civil républicain», dans *Genèses* 13, 1993, pages 3–28 [Persée] *.

- 4. Je ne crois pas devoir m'attarder ici sur l'institution judiciaire française, dont les jugements qu'elle rend sont régulièrement condamnés par la Cour européenne de justice. Voyez également le cas Benoît RAULT et consorts , p. A-30 et suiv. Là non plus, rien n'est prévu pour sanctionner les magistrats incompétents, corrompus, partiaux... Il en va de l'image de l'institution! À propos d'une cour d'appel, un avoué et un avocat: «C'est une chambre sinistrée. » C'est écrit noir sur blanc. Quant à l'indépendance de la justice!? (Étudiant à plein temps, pour financer mes études, j'ai travaillé 5 ans dans un cabinet juridique à plein temps, déclaré par mon employeur à mi-temps.)
- 5. Voir également ma Lettre au premier ministre... , page A-89.

le « manque de couilles »), un problème de compréhension, ils signent sans avoir lu 1... Pour certains, je redoute le cumul. Et puis, je l'ai rappelé dès le premier alinéa de ce chapitre, nous vivons dans un pays où la contestation systématique, sans aucune réflexion préalable, n'est pas une seconde nature, mais ce qui caractérise l'esprit franchouillard.

Nous l'avons vu avec *Le cas SARKÖZY* | *SARKOZY et consorts* ♠, il y a pire: «le crime, le délit contre la Nation, l'État et la paix publique, le faux et usage de faux », individuellement et en bandes organisées, et ce, au plus haut sommet de l'État².

Aujourd'hui, la question est de savoir si N. SARKÖZY DE NAGY-BOCSA, par exemple, va pouvoir se représenter aux prochaines élections présidentielles, lui qui, en application de l'art. 433-22 du Code pénal, devrait déjà être: 1° « interdit des droits civiques, civils et de famille, suivant les modalités prévues par l'article 131-26; 2° interdit, suivant les modalités prévues par l'article 131-27, d'exercer une fonction publique [...].

Seulement voilà... comme l'a fait remarquer Gérard NOIRIEL³:

Parmi les problèmes que rencontrent les gouvernants pour faire appliquer la législation sur l'état civil: «le corps des officiers municipaux chargés de son application n'est pas fiable. Le rapport concernant les falsifications des registres en Ardèche estime que « peut-être 20 000 fonctionnaires, officiers publics, citoyens sont coupables». Une autre enquête précise que « l'Administration n'ose pas s'occuper spécialement de la recherche de ces délits pour les dénoncer aux cours de justice parce que ces recherches compromettraient un très grand nombre d'individus et feraient encombrer les prisons de citoyens et d'ex-fonctionnaires municipaux». On estime que la répression est impossible car en mettant en cause un nombre aussi important d'agents du service public, on risque de perturber gravement le fonctionnement de l'État. C'est pourquoi les enquêtes concluent à la nécessité de rectifier les actes frauduleux, mais sans réprimer, en prenant le parti du « silence ou de l'oubli » [p. 20]. » C'est ce qu'en France on appelle la justice sociale!?

Dans le cas présent, ce sont les gouvernants eux-mêmes qui n'appliquent pas la législation sur l'état civil, pire, ils ne la respectent pas ⁴. Alors, que faire ? La législation en la matière étant européenne et internationale, il ne faut pas hésiter à saisir la Cour européenne de justice, voire même le Tribunal pénal international.

Là encore, pour quel(s) résultat(s). Souvenez-vous: «RAJF.org, 25 avril 2000. Les conséquences d'une condamnation de la France [...] une fois la condamnation prononcée, quelles peuvent être les conséquences pour la France mis à part le versement à la victime de dommages-intérêts *5. » Qu'importe, il existe d'autres solutions.

Dire que ces individus ne respectent jamais l'état civil des personnes, c'est de la diffamation: Sarkozy victime d'une confusion entre Bettencourt et Betancourt, selon son avocat [Thierry Herzog]. Publié le 23-11-2012 *: «Le juge a écrit que le nom était mal orthographié mais il est bien orthographié ». Il paraît que les explications dudit avocat « ont laissé le journaliste Jean-Pierre Elkabach pantois ». Je vais devoir lui donner des cours sur l'état civil vu par les juristes, les politiques, les magistrats, les officiers de l'état civil... et les usagers.

1. En 1983, j'ai ouvert un compte chèque postal auprès de la Poste de Vallon-Pont-d'Arc (07). Le préposé qui m'a reçu ayant écrit mon nom de famille MERON, je lui ai fait remarquer qu'il s'écrit avec un \acute{E} et non un E, comme il a pu le lire sur ma carte d'identité: MéRON. J'ai bien entendu eu droit aux poncifs habituels. Quelques mois après, j'ai voulu retirer de l'argent au guichet. Le guichetier, un jeune stagiaire, a refusé: «Je ne peux vous remettre l'argent que vous demandez, le nom porté sur le chéquier n'étant pas le même que celui figurant sur votre carte d'identité. » Dans la mesure où, juridiquement, il avait raison, j'ai demandé à voir le préposé qui avait ouvert mon compte : « Il est en vacances. — Le directeur, ou son suppléant. » [J'abrège, d'autant qu'il n'est pas difficile d'imaginer la scène.] La situation étant embarrassante, et les témoins nombreux, le directeur a daigné consulter sa hiérarchie au centre régional de Lyon. Cette dernière a confirmé la décision du jeune stagiaire. [Là encore, j'abrège. Cet incident a pris plus de 2 heures de mon temps, partie le matin, partie l'après-midi. La reprise fut brève. Cette fois, tout le personnel a assisté à la scène.] Refusant toujours de donner suite à ma demande, j'ai informé ledit directeur qu'à défaut d'obtempérer immédiatement, non seulement je porterai plainte auprès du procureur de la République pour altération volontaire de mon nom de famille, mais je saisirai sa hiérarchie pour, entre autres, faute professionnelle grave. Je lui ai rappelé sommairement les dispositions de l'Instruction générale relative à l'état civil (IGRÉC), du 21 septembre 1955. Je lui ai également rappelé que lors de l'ouverture de mon compte j'ai fait part de cette altération à son subalterne, qui m'a assuré que cette différence de graphie n'aurait aucune incidence par la suite. Après avoir consulté pour la énième fois sa hiérarchie, le directeur a enfin autorisé le retrait. Pour toute excuse, il me dit: «La prochaine fois, vous ferez attention. Vous lirez avant de signer... Je vous conseille de faire les modifications qui s'imposent... » Heureusement qu'il n'était pas à portée de main. Je ne suis pas violent, mais là, il aurait pris une claque. En pareil cas, il ne s'agit pas d'un acte de violence, mais d'un geste de réanimation. Mes amis m'ont dit que je n'étais pas raisonnable: penser que ce type d'individu puisse

Les politiques ne sont pas les seuls à suivre les prescriptions de la loi lorsque cela les arrangent. Exemples: les organismes bancaires ¹, les assurances ², les notaires, les entreprises publiques et privées ³, etc.

Avant de donner la parole aux spécialistes du français, ce témoignage du baron François DE COSTON 4: «Au premier rang des utilités sociales, se placent incontestablement les noms de famille. Notre nom c'est nous-même, c'est notre numéro d'ordre sur la terre, le seul bien qui soit à l'abri des caprices et des vicissitudes de la fortune; la richesse, la récompense et la conquête de toute la vie, la personnification des familles et des individus, le patrimoine historique du rôle que nos pères ont joué sur la terre, une propriété toute de culte et de religieux souvenirs, dont les révolutions sociales n'ont jamais pu détruire le prestige, un moyen indispensable de reconnaître les personnes dans toutes les phases de leur existence, à travers le temps et l'espace; c'est l'être moral qui rattache le passé au présent et le présent à l'avenir; le ciment qui lie tous les faits qui se succèdent pendant la vie d'un homme, pour les rapporter à son individualité, et sans lequel tout ne serait que chaos et incertitude. C'est au nom propre de chacun que s'attache sa bonne ou sa mauvaise renommée; un malfaiteur n'a rien de plus pressé que de changer de nom pour dérouter les recherches de la justice (page 5). »

J'ai récemment découvert une grammaire française **spéciale**, due à NADAU DE LA RICHEBAUDIÈRE et R.[RADIGUEL Ad.(?)]⁵. La *Préface* mérite d'être reproduite, intégralement:

En publiant cette Grammaire française spéciale à l'usage de la Gendarmerie du royaume et de la Garde municipale de Paris, nous avons eu pour but de donner aux militaires d'une arme aussi recommandable, les moyens de s'élever à toute la hauteur de leur mission, et de satisfaire en même temps à toutes les exigences de leur service. En effet, un usage de la langue plus éclairé que chez le vulgaire, sied à la dignité de l'agent de la force publique, qui doit de plus savoir écrire correctement sa langue, tant sous le rapport de l'orthographe que sous celui de la rédaction. Combien n'atil pas de rapports à faire, de procès-verbaux à rédiger, dans lesquels la propriété des termes et la clarté de l'énonciation importent au plus haut point? Ces rédactions, d'ailleurs, reçoivent souvent la publicité des débats judiciaires; aussi le gouvernement montre-t-il de plus en plus sa vive sollicitude pour élever les militaires de la gendarmerie au niveau de leurs

être réanimable, c'est un acte de foi, même républicain, qui n'est pas raisonnable. *La Poste* ne respecte toujours pas l'article 2 de la Constitution!!!

- 2. Voyez la note nº 3, page 16.
- 3. Parlement européen. Questions parlementaires, 29 juillet 2010 :: Conséquences pour les consommateurs des fautes d'orthographe lors de la réservation en ligne de billets d'avion.
- 4. COSTON François DE (baron), Origine, étymologie et signification des Noms propres et des Armoiries... Paris, Chez Aug. Aubry, 1867 ★.
- 5. NADAU DE LA RICHEBAUDIÈRE (du Corps de la Gendarmerie) et R. [RADIGUEL Ad. (?), Grammairien-Professeur], Grammaire française spéciale, à l'usage de la Gendarmerie du Royaume, et de la Garde municipale de Paris. Paris, Léautey et Lecointe, 1840 *.

[Page 10: devons-nous comprendre que les autres armes ne sont pas également recommandables? Qu'entendent les auteurs par: «le vulgaire»?]

Le rapprochement entre *hommes d'élite* et le manque d'instruction élémentaire (le « minimum culturel commun » des professeurs du Collège de France) mérite d'être noté. (Voyez mes écrits et ceux des auteurs que je cite.)

J'essaie d'imaginer ce type de pratique de nos jours, la réaction des syndicats, des intéressés, etc.

Envisagée sous cette forme, cela se justifie.

Leurs confrères ont dû apprécier...

... ça, c'est pour celles et ceux qui n'auraient pas compris!!!

Copiage: là, les auteurs n'ont pas entièrement tort.

Ici, toute décoration est superflue puisqu'ils se décorent eux-mêmes.

fonctions. Cette arme ne se recrute, sans doute, que d'hommes d'élite; mais la plupart n'ont pas été à même de recevoir une instruction élémentaire suffisante et en rapport avec celle de leur excellente discipline. Cependant, cette instruction élémentaire devient tout-à-coup nécessaire au militaire consommé qui passe dans le service de la gendarmerie et de la garde municipale de Paris. ¶ C'est donc pour arriver à ce degré d'instruction indispensable que le Ministre de la guerre a enjoint, notamment par sa circulaire du 29 mai 1835, que chaque gendarme eût un cahier d'écriture pour copier les règlements, la théorie, et pour transcrire divers modèles de procès-verbaux; que chaque semaine il soumît un certain nombre de pages de son travail au visa du chef de brigade, comme à un moniteur; que ces cahiers fussent ensuite soumis au visa des officiers, et enfin à l'inspecteurgénéral qui, après avoir apprécié les progrès des gendarmes et les soins donnés par les chefs à l'instruction de leurs subordonnés, proposera au Ministre des gratifications en faveur des sous-officiers et gendarmes qui auront dirigé avec plus de zèle ce genre d'instruction, et aux gendarmes qui se seront fait remarquer par leurs progrès. ¶ Conformément à cette pensée, nous nous sommes fait un devoir de seconder les intentions du Gouvernement en faveur de la dignité de l'arme; nous avons voulu fournir aux hommes estimables qui la composent les moyens d'acquérir facilement cette instruction qui leur est si nécessaire. Nous avons eu l'idée de composer une grammaire, mais une grammaire toute spéciale à l'arme à laquelle nous la destinons. Cette spécialité consiste, d'une part, en ce que l'ouvrage soit particulièrement simple, clair, élémentaire, et cependant raisonné, tel, en un mot, qu'il convient à une instruction facile, prompte et réelle. Cette spécialité consiste, d'autre part, en ce que les textes des exercices d'application des règles sont tous empruntés aux choses même de l'arme, à ses règlements, à ses devoirs, à ses travaux écrits. De sorte que le gendarme ne sortira pas de ce qui se rapporte à lui, des sujets qui lui sont familiers ou dont il doit acquérir la connaissance. ¶ Notre Grammaire spéciale, tout élémentaire qu'elle est, a été composée avec un soin particulier qui fait qu'on la trouvera plus complète et plus raisonnée, c'està-dire, plus satisfaisante qu'aucune autre grammaire aujourd'hui en usage. ¶ Pour saisir la différence sous ce rapport, il suffit de comparer la manière claire et suffisamment développée dont l'introduction et les chapitres de l'article, du pronom, de l'orthographe d'usage, de la proposition, etc., sont traités dans la nôtre, avec l'obscurité et l'insuffisance que présentent ces mêmes parties dans les autres grammaires. C'est que nous n'avons pas voulu, comme tant d'autres, publier du copiage ordinaire qui, le plus souvent, n'apprend rien, parce qu'il ne signifie rien. On nous rendra, nous l'espérons, cette justice: à quoi bon, en effet, une grammaire entre les mains d'un élève, quand elle n'est pas efficace? Nous avons eu aussi le soin d'expliquer tous les termes de la science grammaticale, dès que nous commençons à nous en servir, afin d'initier plus aisément nos lecteurs à la matière qui fait l'objet de leurs études. ¶ S'il se trouve que nous ayons fait une œuvre utile, si nous pouvons concourir à l'instruction d'un corps auquel nous appartenons et que nous estimons, si nous pouvons, en un mot, ajouter à la juste considération dont il jouit, nous nous croirons suffisamment payés de nos efforts (p. v-vij).

Examinons maintenant leur enseignement quant à l'écriture des noms propres.

Page 11: 7. [...] L'alphabet français comprend vingt-huit lettres et sept

Lettres: A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, X, Y, Z, Æ, CE, W.

1. Concernant les *lettres* et les *accents*, voyez mes écrits et ceux des auteurs que je cite.

Accents: 'l'accent aigu; 'l'accent grave; 'l'accent circonflexe; "le tréma; la cédille; 'l'apostrophe; - le trait-d'union 1.

Page 12: 10. Voyelles accentuées: à, â, É, È, Ê, Ë, î, ï, ô, û, ù, ü.

REMARQUE. Les accents ne se mettent jamais sur les majuscules A, I, O, U [!?].

Et après, on s'étonne!? Je doute que les auteurs connaissaient les ouvrages ci-dessous, dont deux ont été publiés avant le leur :

De l'accentuation, du tréma, de la cédille, de l'apostrophe, et des lettres majuscules; avec des exercices et des modèles de devoirs. Ouvrage destiné à abréger le travail du Maître et à faciliter celui de l'Elève; par un chef d'institution, pour l'usage de sa maison. A Paris, Chez Belin-Mandar, Libraire, rue Haute-Feuille, N.º 13; Letellier fils, Libraire, rue Traversière-Saint-Honoré, N.º 25; 1825. – Cours graduéde langue française. 2. me partie. [BnF: X-23707.]: « La mauvaise accentuation pouvant vicier la prononciation, cette partie de l'orthographe est celle qu'il faut le plus soigner. » (De l'accentuation..., p. vj.)

Sommaire: voir p. 199–200 de mon Orthotypographie. Recherches bibliographiques. […] Paris,
⊕ Convention typographique, 2002 ★.

Lyon H.-M.-G. (membre de l'Université), Petit manuel d'accentuation et de ponctuation, ou Règles nouvelles pour apprendre en quatre à cinq jours l'art d'accentuer ou de ponctuer... A Montauban (82000), Chez M. Rhétoré, 1839 [BnF: x-35338.]: «On se plaint généralement que les jeunes-gens, après plusieurs années consacrées à l'étude de la grammaire, sont tout-à-fait ignorans de l'art d'accentuer et de ponctuer, en sorte que, dans tout ce qu'ils écrivent, ils placent à faux les signes d'accentuation et de ponctuation, ou quand il leur arrive de les placer exactement, c'est plutôt l'effet d'une habitude routinière que de la connaissance de bons principes. ¶ Si l'on cherche la cause de cette lacune dans l'instruction il ne sera pas difficile de l'assigner. Plusieurs années d'enseignement m'ont convaincu qu'elle provient du vice de nos grammaires. En effet, presque aucune n'a jusqu'ici présenté les préceptes d'accentuation d'une manière satisfaisante et fructueuse. Dans presque toutes, c'est ou la même marche ou la même nullité de méthode. Lisez, par exemple, à l'article accent aigu: Celles-ci disent simplement qu'il se met sur les é fermés; celles-là qu'il se met sur tous les é fermés, soit au commencement, soit à la fin des mots. Or, je le demande, avec une règle aussi vaguement posée, sera-t-il possible de distinguer, 1.º les mots où l'e n'est point fermé, d'avec ceux où l'é est fermé, et par conséquent susceptible de l'accent aigu; 2.º la foule de mots où l'e, quoique ayant le son fermé, n'est pas susceptible d'accent? Le défaut que je signale relativement à l'accent aigu, je pourrais le signaler encore plus relativement à l'accent grave. » (Préface, pages 5–6.)

Sommaire: Préface. – I. Règles d'accentuation: Syllabes non accentuées. – Accent aigu. – Accent grave. – Accent circonflexe. – Liste des mots les plus usités qui prennent le circonflexe: Syllabes finales. Pénultièmes Syllabes. – Modèle d'exercice analytique pour se former à l'accentuation. – Tableau mnémonique et synoptique des règles d'accentuation. ¶II. Règles de ponctuation...

[Charrier Édouard (née Caroline Boblet, M^{me})]², Traité complet de l'emploi en français de la majuscule, de l'accent, du tiret ou trait d'union, et des autres signes orthographiques. Ouvrage entièrement neuf, et utile à toutes les personnes désireuses d'écrire très correctement la langue française, par Madame Charrier-Boblet, Élève de MM. Lemare et Biagioli, et l'une des fondatrices du Cours d'émulation, Troisième édition, revue, corrigée, et augmentée d'une Table mnémonique, dite Tablemémento, Paris, Librairie classique de M^{me} V^e Maire-Nyon, quai Conti, 13; Colas, libraire, rue Dauphine, 32; 1844³; 32 p. [BnF: x-35934.]

2. Intitulé de la Bibliothèque nationale de France (BnF).

3. «1834 sur la page de grand titre (inscription à l'encre rouge apposée avec un dateur), 1844 sur la page de couverture.

Sommaire (abrégé): Emploi des signes orthographiques: § le". De la majuscule. – II. Des accents ``^- III. De l'apostrophe '. – IV. De la cédille (,). – V. Du tréma ("). – VI. Du tiret ou Trait d'union (-). – VII. Du double tiret (=). – Table-mémento, Recueil de Phrases-Types destinées à rappeler les Règles et les Remarques.

Sans oublier la pratique d'imprimeurs réputés comme les Didot, l'Imprimerie nationale¹, etc. Le *Traité* d'Émile NÉGRIN² mérite également d'être cité:

L'auteur édicte « neuf règles, rien que neuf règles, sans démonstrations syllogistiques, sans théories transcendantes, une toute petite brochure. » (*Traité*..., page 5.)

Parmi les aphorismes de l'auteur : « En matière de langue, les ignorants seuls défendent un usage fautif, parce que ce sont eux qui l'ont établi³. » - «Quand une langue se forme, les dictionnaires se basent sur l'usage; quand elle est formée, il se base sur eux.» – «Les dictionnaires d'une langue sont des codes et non des registres.» – «La première édition fait le désespoir des auteurs, et la dernière celui des acheteurs. » – « Les écrivains n'ont commencé à négliger la grammaire qu'en devenant marchands delignes.» – «Lejournalisme est le poison lent de la langue Française ⁴.» - « Il y a pour moi un plaisir plus grand que celui de me voir signaler une faute dans mes ouvrages, c'est le plaisir de la corriger. » (*Traité*..., p. 37.) «Je me rappelle avoir lu, dans les RELATIONS du missionnaire Laverlochère, que, sur la baie d'Hudson, les Makégongs ont une langue composée de mots interminables. Pour dire j'ai peur, ils disent naspitchini kokwanissakenindamichkagogobon et, pour dire explique cela, ils disent nanatotamawatitamatamatagok. ¶ Je conseille aux typographes qui chérissent le trait d'union, source de longs mots; d'aller s'établir sur le sol de ces dignes sauvages; ils y trouveront de quoi remplir leurs composteurs. » (*Traité*..., p. 8.)

Entre autres suggestions, celle-ci: pour éviter toute confusion entre le point suspensif et le point final, l'auteur préconise d'utiliser ce signe: .. Exemple: *Acad*. pour *Académie*⁵. (*Traité*..., p. 35.)

Sommaire (abrégé): [Introduction.] – Première partie. Majuscules avec les noms propres : Noms propres simples. Noms propres composés. Emplois accidentels.

Deuxième partie. Majuscules avec les adjectifs propres : Adjectifs propres simples. Adjectifs propres composés.

Troisième partie. Majuscules en tête des phrases et des vers. – Quelques uns [sic] de mes aphorismes de linguistique.

De nos jours, la pratique est toujours la même. Un nouvel usage est rarement proposé, mais imposé par des manuélistes (grammaire typographique...), des spécialistes de la langue, etc. Voyez le cas du *Guide du typographe [suisse*], qui impose la diacritisation des capitales, mais refuse celle des majuscules au nom d'un usage qui relève de l'imagination de ses rédacteurs, à commencer par le premier d'entre eux: Roger Chatelain. Une pratique que les gens de presse, par exemple, s'empressent de suivre. Ne leur demandez pas de corriger, ils sont capables de porter plainte pour maltraitance, etc.

Dernièrement, j'ai fait la connaissance d'un nouveau gourou en matière de langue française. Pour avoir fait remarquer à un éditeur que les pages de couverture et de grand titre de ses livres comportaient de nombreuses erreurs (oe pour æ, absence de diacritiques...) j'ai eu droit à cette réponse: « L'orthographe n'a rien à voir avec la langue française. »

Mairie de Paris, *Bibliothèque Forney*, septembre 2012 (dépliant): LES DOCUMENTS CONSERVES À L'HÔTEL DE SENS, etc.

- 1. Voyez mes écrits, notamment mon *Orthotypographie*... (*ouvr. cit.*, 2002, pages 30−31) ★.
- 2. NÉGRIN Émile, *Traité rationnel des Majuscules*... Nice, Société typographique, imprimerie, lithographie et librairie Giletta, Rue de la Préfecture, 9; 1868 [BnF: x-29363].
- 3. Voir ci-dessous, le cas suisse.
- 4. Émile a raison. En réalité, c'est pire que ça. J'aurai l'occasion de développer le sujet.

5. Invention graphique : le *point abréviatif* (\cdot).

6. Éditions Fiacre ★. – Dans le même genre, consultez: Goncourt 2011: les coquilles chez Gallimard, on s'en tamponne le coquillard. Publié le 27 mars 2012 par Jean-Luc LOURMIÈRE ★. – Eric METTOUT, L'hommage truffé de fautes de l'Elysée à Danielle Mitterrand ★. Il y a plus que 6 fautes. – Etc.

Des lieux comme la Cité de l'Écrit & des Métiers du Livre ne sont pas épargnés. Exemple, ce prospectus pour *L'aventure de la machine à écrire et à calculer* (extrait): trois erreurs.



MONTMORILLON(86)

Cité de l'Ecrit et des Métiers du Livre

Depuis des siècles, d'ingénieux pionniers ont pensé à mécaniser le calcul et l'écriture.

L'Association Ecriture et Calcul et la ville de Montmorillon vous invitent à découvrir plus de 150 machines à écrire et à calculer (certaines plus que centenaires), ancêtres de l'ordinateur.

Après avoir vu l'exemple ci-dessous, qui osera soutenir qu'avec l'internet il n'est pas possible de diacriter les majuscules et les capitales :

Jean MÃf©ron, your PDF editing solution is now available

Attention, \uparrow cette graphie [$\tilde{\mathbf{A}}\mathbf{f}\hat{\mathbf{A}}$ © pour $\hat{\mathbf{e}}$] est <copyrightée >.

Je rappelle que si la police des caractères pour le *Code général des impôts* est complète, ce n'est pas le cas pour celle qui sert à la fabrication des cartes d'identité françaises¹, etc. Allez comprendre!!!

À titre de curiosité, sachez que tous les caractères ci-dessous peuvent être utilisés pour nommer un fichier²:

À É Ï Ô Ü Ý Ž æ œ á â ä à å ã ç é ê ë è í î ï ì ñ ó ô ö ò õ š ú û ü ù ý ÿ ž f()[]{}---•!; ¿ @ § $\P \pm | « \gg \& © ...$

En voilà un beau *double tiret* (ici, un *tiret demi-cadratin*):

Anne DUPONT - ESCALÉ

Chef du service Relations Usagers-Etat Civil - Mairies de Quartier

Ce qui montre bien que certains usagers ont non seulement du goût, mais sont capables de réfléchir. C'est rassurant!

Pour la suite, voyez mes écrits .

1. Voir ma *Lettre du 11 juillet 2011 aux* (ex-)présidents... p. A−19 et suiv. ♠.

2. Pour pouvoir le mettre en ligne, j'ai dû changer son nom en: Quels caractères utiliser pour nommer un fichier [?], avril 2012 *. Pour vérifier qu'il est bien valide, il suffit de copier la ligne ci-contre, puis de renommer le fichier.



Décès d'un ancien combattant, porte-drapeau...

1. MÉRON Jean, Lettre à l'Institut pour pour la Justice... 12 juillet 2012 *. Institut pour la Justice *. Je note que l'intéressé écrit désormais son nom de famille: Bébin. C'est déjà ça.

2. Voir pages 13-18 de ladite lettre.

3. MÉRON Jean, *Lettre au président de la République*... 18 décembre 2012, pages 1 et 2 ★.



Tombe de Claude DEUNFF, au 25-12- 2013.

4. En pareil cas, les vêtements ne peuvent qu'être déposés sur le corps.

LE 12 JUILLET 2012, j'ai écrit à l'Institut pour la Justice (à l'attention de Laurence Havel, secrétaire nationale, et de Xavier BÉBIN, secrétaire général¹) pour leur faire part de mes premières observations quant au décès d'un citoyen français: Claude DEUNFF, ancien combattant et porte-drapeau²:

- Le défunt, sans famille connue, n'est pas indigent.
- Décédé dans un établissement public de santé, il a été inhumé 18 jours après.
- Les obsèques ont été célébrées dans la dignité.
- Sa tombe, sans dalle ni inscription, est restée éventrée pendant plus de 2 mois.
- Locataire, les propriétaires ne peuvent toujours pas disposer de leur bien. Une situation qui peut durer des mois, voire des années.
 Entre autres remarques.

Le 18 décembre 2012, j'ai informé François HOLLANDE, Jean-Marc Ayrault, Cécile Duflot, etc.³, du décès de Claude Deunff. J'ai également attiré leur attention sur son logement, loué. Je n'ai pas même reçu un accusé de réception de ces individus ou de leurs subalternes. Même type de comportement de la part des députés, sénateurs, etc.

Les médias consultés n'ont pas davantage donné suite, sans parler des associations qui s'occupent de logement, dont certaines ont même supprimé mon courriel sans l'avoir lu.

Que dire du comportement d'employés de La Poste, de l'ÉDF, d'Orange, du Trésor public, du service des eaux... des propriétaires. Sans oublier le notaire, l'huissier, *et cetera*: « Non mais, de quoi vous mêlez-vous ? En quoi cela vous regarde! De toutes façons, ce que vous faites ne sert à rien... » Résultat: plus de trois mois après sa naissance au ciel, mon voisin de palier continuait à recevoir du courrier, avec toutes les conséquences qui peuvent en résulter.

Comme d'habitude, les autorités locales se sont engagées à faire en sorte que les formalités *post mortem* soient réglées dans les meilleurs délais. Le seul état de la tombe (ci-contre) démonte qu'il n'est est rien.

Réponse d'un élu face à mon indignation: «En la matière, vous savez, il y a des situations encore plus incroyables, plus révoltantes, plus...» Comme si je l'ignorais. Dois-je commenter.

Bref, ce n'est que récemment que le logement loué a été libéré, que j'ai appris par son meilleur ami que les vêtements qu'il a offerts pour sa dépouille n'ont pu être utilisés par le service des pompes funèbres, eu égard au déplorable état du corps qui leur a été remis. Ce qui m'a été confirmé par le responsable de la Maison Ducasse ⁴.

Vous trouverez d'autres détails dans les courriers précités.

Une chose est sûre, tout ce <beau monde > va devoir expliquer leurs comportements, rendre des comptes, et dire:

- Pourquoi le corps a séjourné trois semaines dans un frigo?
- Pourquoi faut-il plus de trois mois à des organismes comme La Poste, le Trésor public, l'ÉDF, etc., pour enregistrer le décès d'un citoyen, et accomplir les formalités qui leur incombent¹?
- Au nom de quoi France Domaine se permet d'immobiliser un logement loué en cas de succession vacante²?
- Les propriétaires de son logement ont-ils été dédommagés? Si c'est le cas, par qui?
- Pourquoi les avoirs bancaires du défunt n'ont pas été utilisés, et ne sont toujours pas utilisés, pour la fabrication d'une pierre et d'une inscription tombales?
- Qu'a-t-il été fait, ou que va-t-il être fait, de l'héritage du défunt³? Il y aura bien d'autres questions.

Le 13 février 2010 – soit un peu plus de deux ans avant sa mort – les Associations patriotiques se sont réunies en assemblée générale dans la salle des associations de La Ferté-sous-Jouarre . À cette occasion, notre défunt a reçu un diplôme d'honneur pour son patriotisme:



Un diplôme d'honneur a été remis par le président Jean-Pierre LUKEC à (de gauche à droite):

Claude DEUNFF, porte-drapeau; Roger LEFEVRE, porte-drapeau;

Alain DENOGEANT, porte-drapeau, Jean THOMAS, secrétaire du comité d'entente;

Henri LOUIS, trésorier du comité d'entente.

La question qui se pose à toute personne normalement constituée est: que font les membres des associations patriotiques, ses frères d'armes... pour honorer sa mémoire, dans le cas présent, veiller à ce qu'il ait une sépulture décente, que son patrimoine ne tombe pas entre les mains d'individus ou d'organismes indésirables, *et cetera*!?

Abandonné à sa naissance, Claude est né sans prénom ni nom. Patriote, les «autorités» ont su l'utiliser comme « chair à canon ». Il a été inhumé dans une fosse qui ne porte aucune inscription ⁴. La boucle est bouclée. Belle reconnaissance de la part des dites «autorités», de ses compagnons d'armes, *et cetera*!!!

- 1. Pour le moment, je passe sur les insultes de membres du personnel.
- 2. Pour une saisie, par exemple, la Direction générale des Finances publiques (DGFiP), dont ledit service dépend, sait faire le ménage et vider les lieux. L'élu dont je fais état p. 15 va devoir s'expliquer sur «les situations encore plus incroyables, plus révoltantes, plus...» dont il a été témoin.
- 3. France 2, Journal télévisé de 20 h 1^{er} novembre 2013 (Enquête sur *L'argent des morts*), présenté par Laurent Delahousse : « Selon la Cour des comptes, plus de 650 000 comptes courants inactifs, non clôturés par les héritiers, pourraient appartenir à des personnes décédées, d'où: avoirs non réclamés, frais de gestion, etc. » Pour plus de détails, voir : pages 119–120. Une manne providentielle pour les escrocs, mafias, etc.

4. Heureusement qu'il avait acquis une concession. À titre provisoire, j'ai bricolé une plaque qui mentionne son prénom, son nom, l'année de sa naissance et de son décès.

Le sens des responsabilités, le civisme... des élus, agents publics, etc.

LE 26 DÉCEMBRE 2012 – c'est-à-dire il y a un an – j'ai écrit à François ARNOULT, maire de Sept-Sorts (Seine-et-Marne):

Monsieur le Maire,

Cette berge de la Marne fait bien partie du territoire de votre commune :





Voyez ces photos:







Vous attendez qu'il y a de nouveaux morts? À supposer que des services d'urgence (pompiers, ambulanciers, policiers, etc.) aient besoin d'emprunter ce chemin, comment font-ils? Etc.

Imaginez un couple avec de jeunes enfants, qui découvrent ce chemin de randonnée. À votre avis, que risque-t-il de se passer?

Cela fait des années que cette situation perdure, et ce, malgré les plaintes déposées. Je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, mes salutations.

[signature]

Copie de ce courrier a été adressé à Franck RIESTER, député et maire de Coulommiers; à Marie RICHARD, conseillère régionale...; à Jeannine BELDENT, présidente de la Communauté de communes du Pays fertois, et aux maires de ses 19 communes. **Personne ne s'est manifesté.** Mais le plus incroyable..., c'est ce dont il va être question maintenant. Avant toute chose, il n'est pas inutile de rappeler un fait qui s'est produit le 12 janvier 2005 au hameau de Fay-le-Bac.

F

Le 15 janvier 2005, le journal *Le Parisien* a publié cette brève dans Actualité > Seine et Marne Nord :

Deux ou trois jours avant – chemin de la Marine –, je me suis retrouvé face à lui. Après nous être fixés droit dans les yeux un court instant, j'ai poursuivi ma route. Bien d'autres promeneurs se sont retrouvés dans la même situation. Hier soir, Jean-Gérard Mathé a été mis en examen pour tentative d'assassinat et placé en détention provisoire. Cet homme, âgé de 61 ans, est l'auteur présumé de trois coups de feu, tirés mercredi à 16 heures, devant son domicile en bord de Marne, au hameau de Fay-le-Bac. Deux des balles ont blessé deux promeneurs. L'un d'eux a été touché aux poumons. L'aggravation de son état a imposé, jeudi, son transfert de l'hôpital de Meaux à celui de Bobigny. Hier, son état de santé était stationnaire. ¶ Après avoir participé à une mise en situation sur les lieux du drame, jeudi soir, le tireur présumé avait passé la nuit en garde à vue prolongée à la brigade de gendarmerie de La Ferté-sous-Jouarre. Il avait été présenté au parquet de Meaux hier après-midi. Le magistrat a ouvert une information judiciaire pour tentative d'assassinat et a requis un mandat de dépôt. ¶ Le P.

La Cour d'assises de Melun a condamné Jean-Gérard MATHÉ à 9 ans d'emprisonnement (*Le Parisien* du 12-12-2007, ainsi composé **):



Actualité > SEINE ET MARNE SUD Le tireur condamné à neuf ans

Guénaèle Calant | Publié le 12.12.2007

LA COUR d'assises de Seine-et-Marne, à Melun, a condamné hier Jean-Gérard Mathé, 64 ans, à neuf ans d'emprisonnement pour tentative d'assassinat. Il comparaissait libre devant le jury criminel depuis jeudi. Il lui était reproché d'avoir tiré, le 12 janvier 2005, avec un pistolet automatique 9 mm, sur deux promeneurs qui se trouvaient sur le chemin de halage appartenant à sa propriété, à Sammeron.

A l'issue du procès, il a été placé en détention.

Dans ses réquisitions, l'avocate générale, Laëtitia Dautel, avait requis quinze ans de réclusion criminelle, estimant qu'il faut « rappeler fermement la loi aux paranoïaques ». Pour elle, Jean-Gérard Mathé était prêt à en découdre avec le monde entier alors que c'est lui qui représentait un problème pour son voisinage. Rappelant que la préméditation n'exigeait pas de désigner formellement une victime, l'avocate générale était certaine que « le crime était prémédité » : « Il l'avait annoncé longtemps avant, il disait qu'il se servirait de son arme et que le jour où ça arriverait, il ne les raterait pas, il ne tirerait pas en l'air. »

« Une réaction monstrueuse et disproportionnée »

Me Françoise Tamenasse, qui intervenait pour l'une des victimes, Alfred Minchella, estimait que « le geste de Jean-Gérard Mathé était résolu et froid ». Me Claude Cajat, l'avocat de la seconde victime Daniel Lefèvre, l'a dit : « Quand bien même l'accusé aurait-il eu affaire à des voleurs de noix ou de mirabelles, la réaction était monstrueuse et disproportionnée. » Son client aurait, ce jour-là, traité l'accusé de mesquin. Après s'être plongé dans un dictionnaire, Me Cajat l'a martelé : « Oui, quand la Poste a dû faire le tour pour distribuer le courrier, à cause des chaînes posées sur le chemin de halage, M. Mathé a été inciviquement mesquin. Quand il a gagné devant la cour d'appel administrative, il a été légalement mesquin. Le jour où il a interdit à une ambulance de passer, il a été dangereusement mesquin. Et le 12 janvier, il a été cruellement mesquin. »

Me Jean-Yves Leborgne ne s'est pas ménagé pour défendre l'accusé, pour lequel il demandait une requalification des faits en violences volontaires avec arme. Pas question, pour lui, d'entendre parler d'intention de tuer les deux promeneurs, que Jean-Gérard Mathé ne connaissait pas, et encore moins de préméditation : « On ne peut pas faire l'économie du décor et de cette question du chemin de halage, qui nous paraît ridicule. Il y a eu les tags, les motos, le coup de fil avec les menaces de mort : ça n'excuse rien mais cela explique la tension qui est montée en lui. » Oui, à l'époque, son client était armé et se sentait sous la pression de son environnement, comme « lorsque petit, en Tunisie, son père dormait avec une arme sous le lit ». Evidemment, Jean-Gérard Mathé aurait pu « hausser les épaules et prendre de la distance », mais « il ne l'a pas fait ». Pour Me Leborgne, ce 12 janvier était un geste de folie, un « pétage de plomb » : « On peut tous échapper, un jour, à soi-même. » ¶ Le Parisien

- 1. Fay-le-Bac et la Haute-Borne.
- 2. Fay-le-Bac., comme Sept-Sorts: ce sont des toponymes.
- 3. Sur la photo satellite, la propriété se trouve au point $\mathbf{0}$.
- Quelques précisions: Fay-le-Bac fait partie de Sept-Sorts ou de Sammeron? Le hameau se trouve à cheval sur les deux communes?
- Commune de Sept-Sorts ★: « Ces hameaux : les Corbiers, Fay le Bac et la Haute Borne¹.»
- Commune de Sammeron : « Deux hameaux se sont implantés au nord-est, près et de la Marne: Fay le Bac² à la limite de la commune de Sept-Sorts et le Fayet.»
- «[...] le chemin de halage appartenant à sa propriété³». À vérifier avec le cadastre et les Impôts.



Pour bien comprendre ma démarche, il est utile de rapporter une nouvelle fois les propos de l'avocat Claude CAJAT:

Oui, quand la Poste a dû faire le tour pour distribuer le courrier, à cause des chaînes posées sur le chemin de halage, M. Mathé a été inciviquement mesquin. Quand il a gagné devant la cour d'appel administrative, il a été légalement mesquin. Le jour où il a interdit à une ambulance de passer, il a été dangereusement mesquin. Et le 12 janvier, il a été cruellement mesquin.

La photo ci-contre a été prise ce 26 décembre (voir celles de la p. 17). Observons de plus près:



Rangée du haut, à gauche, la photo a été prise le 20 février 2013; celle de droite, le 19 mai. Rangée du bas, à gauche, le 27 octobre; celle de droite, le 8 décembre. Ci-contre, nouvel arrangement, le 26.

L'arrangement des blocs de pierre est très révélateur ⁴. À mon avis, les propriétaires ne vont pas s'arrêter là. En attendant, merci pour le facteur, merci pour l'ambulancier, merci pour les promeneurs, etc. Et puis, n'y aura-t-il pas quelqu'un pour justifier leurs comportements, à commencer par un magistrat du tribunal administratif.



J'attire seulement l'attention. Il est en effet préférable que je commente pas.



Sur la photo satellite, la propriété dont il est ici question se trouve au point 2.

4. Photo du 8 décembre 2013, voyez la pierre du dessus, bien maculée : des fois que des promeneurs indélicats prendrait ce montage pour un banc. Un comble!!!



Comme dans le cas précédent, nous n'avons pas affaire à des êtres mesquins, mais bêtes. Et encore, le mot est faible. Je pense que nous allons devoir enrichir une fois de plus le vocabulaire du français.

La leçon précédente n'a manifestement pas suffit. Les < autorités > locales attendent quoi: un mort... des morts!?

Il existe une autre barrière 3 mais, cette fois, nous avons affaire à des êtres doués de raison.

Le 4 février 2013, le petit pont en bois sur le ru de la Merlette n'était toujours pas protégé, ni réparé 4:





Ce n'est que fin mars que le site a été partiellement protégé par du grillage:





1. Sur ce tronçon de berge (❸ – ❹) et au-delà, qui mène à la zone industrielle de Sept-Sorts, via les moulins, il arrive parfois que des véhicules de chantier y circulent à vive allure.

Sur ces photos prises ces 8 et 26 décembre, c'est en vain que vous trouverez du grillage, là où se trouvent le trou et les parties boisées endommagées ¹. Lors d'une promenade, il y a quelques mois déjà, j'ai rencontré un père et son fils âgé d'une douzaine d'année. Je me trouvais avec le père sur la partie bétonnée qui longe la Marne (photo du haut, à gauche). Quant au fils, il se trouvait sur le chemin en terre, au bord du trou d'eau, les pieds sur le bloc en pierre.

Dois-je commenter?

La passerelle qui traverse le Petit Morin (illustrations page suivante) permet de se rendre de La Ferté-sous-Jouarre à Jouarre. D'après les témoignages de riverains, si les travaux de réfection ne sont toujours pas faits, c'est tout simplement parce que les maires des deux communes ne peuvent s'entendre sur leur financement. Une situation qui dure depuis des années.





1. Anecdote. Lors d'une promenade, j'ai rencontré la mère du jeune homme, qui tentait désesspérément de traverser le pont avec son vieux chien, ce qu'il refusait de faire. Après l'avoir caressé, j'ai essayé de passer avec lui, sans plus de succès. Après l'avoir traversé, seul, je lui ai demandé de me rejoindre. Je n'oublierai jamais le regard de ce chien qui semblait me dire: «Non mais, t'as fumé la moquette ou quoi?...» Les habitants de Talkeetna, un petit village de l'Alaska, ont élu un chat maire, à titre honorifique ... Et si l'on élisait ce brave chien aux prochaines élections!

À noter la présence de barrières métalliques là où c'est le moins dangereux. Devant l'inertie des élus locaux, un jeune homme a cloué quelques planches aux endroits les plus critiques. Photo de droite, au premier plan, il y avait une poutre vermoulue, comme celles qui apparaissent en clair quelques poutres plus haut. Aujourd'hui, elle est brisée. Espérons que personne ne se soit blessé... ou brisé une jambe¹.

La réponse des élus est toujours la même: « Nous n'avons pas de budget (d'argent) pour ça... » Sans blague !!!

En 2001, le conseil du District rural de La Ferté-sous-Jouarre a adopté le passage en Communauté de communes. Le nouveau siège social a été inauguré le 9 avril 2011 . Pour ça, par contre, il y a un budget, de l'argent! Je préfère ne pas commenter.



Photo satellite des locaux du siège social et du parc de la CCPF.





À gauche, l'entrée et le bâtiment principal de la CCPF. À droite, le précédent siège social. C'est sûr, il était beaucoup moins clinquant, spacieux... Et puis, il en va du prestige de La Ferté, du Pays fertois...!?

Un lecteur: «Il y a quelque chose que je ne comprends pas. À quoi sert une Communauté de communes si elle est incapable de régler un conflit entre les dirigeants de deux ou n communes? — Poser la question, n'est-ce pas y répondre!»

J'ai adressé le courrier du 26 décembre 2012 et d'autres du même type à plusieurs médias, y compris au journal *Le Parisien*. Cela ne les intéresse pas. Mettez-vous à leur place, il n'y a pas de sang, ce n'est pas assez juteux.

Ces exemples ne représentent qu'un aspect de ce qui se passe dans notre pays, que ce soit au niveau local ou national.

À suivre.



1. POISSON DE LA CHABEAUSSIÈRE Auguste-Étienne-Xavier, *Catéchisme républicain, philosophique et moral*; Par le Citoyen Lachabeaussière... Seconde Edition, Revue et corrigée par l'Auteur. A Paris, Chez Desenne, L'an II de la République française [1793−1794] €. Par la loi du 11 germinal an IV, ledit catéchisme fut placé au nombre des livres d'éducation à l'usage des écoles primaires.

Autres éditions: Catéchisme français, ou Principes de morale en vers, à l'usage des écoles. Nouvelle édition [précédée des «Vers d'or » de Pythagore]. Par La Chabeaussière. A Paris, Chez Goujon fils, l'an VIII de la République [1799] *. • Catéchisme français, ou Principes de philosophie, de morale et de politique républicaine, à l'usage des écoles primaires, par [...]. Paris, Imprimerie de H. Fournier et Cie, 1846 *. • Etc.

- Catalogue général de la BnF ★:
 notices.
- 3. BIAS-PARENT (Agent National de Clamecy), Catéchisme Français Républicain; enrichi De la Déclaration des Droits de l'homme, de Maxime de Morale républicaine, & d'Hymnes patriotiques, propre à l'Education des Enfans de l'un & de l'autre Sexe; le tout conforme à la Constitution Républicaine. [...] A Carouge, Chez J. Comberoure, Imprimeur du District. An 2^e. de la République [1793] ★. Sur la tempérance, voir p.18; p. 22–23, il y est seulement question de l'ambition et de l'intolérance des faux philosophes, dénoncée par J. J. Rousseau.
- 4. Dans La face cachée du catéchisme républicain ★, Bernard BARVIR ne manque pas de rappeler que Luc Ferry a préféré placer ses enfants dans une école privée plutôt que publique.

 Autres ouvrages à consulter:

 MARQUANT (citoyen), Ouvre l'æil,
 Peuple, réveille-toi, il est tems de t'afranchir du joug de tous les intrigans, A
 Paris, au Dépôt général des Papiers-Nouvelles, 1794 ★.

E CHAPITRE développe les citations de la page 3. Pour bien comprendre l'état moral, spirituel, d'une société, si ses textes fondateurs (constitution, déclarations, chartes...) sont la première des sources, les livres scolaires, eux, consacrent leur pratique.

Prenons par exemple le *Catéchisme républicain, philosophique et moral*... du citoyen Auguste Poisson de La Chabeaussière¹, dont la dernière réédition date de 1992², sans compter les numérisations.

Édition de 1846: Quelles sont les vertus principales? Soyons justes, prudents, tempérants, courageux; De ces quatre vertus naîtront toutes les nôtres; (page 9). — Qu'est-ce que la tempérance? Savoir régler ses goûts, modérer ses besoins. | Qui fuit l'excès, jouit et mieux, et davantage: | Le plus sage est celui qui désire le moins; | L'abus même du bien en corromprait l'usage (p. 10). — Quels sont les vices principaux où nous entraînent nos passions? La colère, l'orgueil, l'avarice et l'envie, | Faux calculs de l'esprit, écarts de la raison. | Il en est deux plus vils par leur combinaison; | Ce sont ceux du mensonge et de l'hypocrisie (p. 10).

C'est en vain que vous chercherez le mot tolérance, devenu de nos jours la vertu cardinale! Même chose dans le *Catéchisme...* de BIAS-PARENT³; etc. J'ai déjà développé le sujet, je n'y reviens donc pas.

Cela dit, la lecture de ce type d'ouvrage laisse rêveur ⁴. Le moment venu, je ne manquerai pas de faire l'étude critique de la nouvelle religion ploutocrato-démocratico-...-républicaine, de ses rites, etc.

Dans l'immédiat, je laisse la parole à Léon DAUDET, fils aîné d'Alphonse, écrivain, journaliste et homme politique français⁵:

Causes et Origines de la Révolution de 1789

La plupart des premiers historiens qui aient parlé de la Révolution de 1789, sauf les Goncourt, se sont exprimés sur son compte avec un mélange de crainte et de respect. Michelet a écrit, en termes magnifiques, l'apologie absurde de la Révolution et de ses hommes. Le libéralisme a conclu qu'il y avait en elle du très bon, du très neuf et du mauvais, avec une finale de très mauvais, la Terreur. Par la suite Taine, que la Commune de Paris avait impressionné, insista sur l'absence du très bon, l'ensemble législatif des plus médiocres et la férocité bestiale des chefs, qu'il appela «les crocodiles ». Lenôtre, hostile à la Révolution, disait peu avant sa mort, à Octave Aubry: «J'ai étudié la Révolution, dans les

Vous foutez-vous de nous! Adresse des braves Sans-Culottes à la Convention nationale, par un Citoyen Sans-Culotte. Paris, De l'Impr. des Sans-Culottes, 1792 . — Autres numéros .

5. DAUDET Léon (de l'Académie Goncourt), *Deux Idoles sanguinaires*. *La Révolution et son fils Bonaparte*... Paris, Albin Michel, 1988 . Autres ouvrages de l'auteur disponibles sur Gallica *. Catalogue de la BnF: plus de 300 notices. Commentaire: «Attention ce livre n'est pas politiquement correct.» *:

deux idoles sanguinaires - Maurras.net
mauras netpdffdwersDaudet-Leon-Deux-doles-sanguinaires pdf
deux idoles sanguinaires Attention ce livre n'est pas politiquement correct Léon
Daudet CHAPTIKE I Causes et origines de la révolution de 1789

et ailleurs sur la toile. Ce qui n'a pas empêché Gallica de le numériser.

1. Alexis DE TOCQUEVILLE l'a montré en son temps: « le despotisme démocratique est plus étendu et plus doux, et il dégrade les hommes sans les tourmenter. » • «Il y a deux vérités qu'il ne faut jamais séparer en ce monde: 1° que la souveraineté réside dans le peuple; 2° que le peuple ne doit jamais l'exercer (Antoine [de] RIVAROL).» • « Pour moi, la démocratie s'arrête où commence l'intérêt de l'État [Charles PASQUA, «Questions à domicile», TF1, 26 février 1987].» • «La France est un État de droit, et la raison d'État n'existe pas. Mais, l'intérêt de l'État commande quelquefois que les règles de la vie démocratique soient suspendues. Et oui! et la Constitution l'a prévu. Elle a prévu l'article 16; elle a prévu l'état de siège; elle a prévu l'état d'urgence. Et je pourrais continuer à décliner [Ch. PASQUA, <L'heure de vérité >, Antenne 2, 9 mars 1988].» • C'est que «la raison du plus fort est toujours la meilleure [J. de LA FONTAINE, Le loup et l'agneau].» • «Il y a chance que nos gouvernants soient obligés d'user largement de mensonges et de tromperies pour le bien [sic] des gouvernés [Platon, La République, Paris, Flammarion, 1966, p. 214-215]. » • «La démocratie est, par sa nature, une affaire qui se détruit elle-même et qui, à la longue, donne comme résultat net zéro [Thomas CARLYLE]. » • Et cetera.

2. «Ce que les gens nomment le goût du pouvoir, c'est en réalité le goût de l'abus du pouvoir (Valéry GISCARD D'ESTAING).» • « Le pouvoir est la destruction de tout ce qui lui est opposé. Il est condamné à «massacrer» tous les talents «inutiles» pour lui, c'est-à-dire menaçants. Et qu'est-il de plus opposé au pouvoir, en soi, que l'intelligence? C'est donc à la tête que le pouvoir doit frapper avant tout. Plus la mutilation tranche près de la tête et de son langage -, plus elle est efficace. ¶ – Le genre de mutilation qu'il peut infliger est même la signature de son identité: le religieux excommunie et prive du paradis (châtiment du dam); la justice met *hors-la-loi*; le politique bannit de la cité; le patron coupe les vivres, etc. » (Arnaud-Aaron Upinsky, Comment vous aurez tous la tête ou la parole coupée. Le calcul et la mort sont les deux pôles de la politique. Préface de Marcel Jullian, Paris, Éditions O.E.I.L., 1991, p.111.) — *Et cetera*.

3. À noter que j'écris *redevenir*, et non *devenir*.

archives, depuis quarante ans. Je n'y comprends rien. » Gaxotte enfin, le dernier historien en date de cette funeste crise politique et morale, a ramené à la toise les «crocodiles» et signalé leur médiocrité intellectuelle et morale. A mon tour je veux montrer que, conformément au mot de Clemenceau, la Révolution est un bloc... un bloc de bêtise, — d'âneries, eût dit Montaigne — de fumier et de sang. Sa forme virulente fut la Terreur. Sa forme atténuée est la démocratie actuelle avec le parlementarisme et le suffrage universel, et le choix, comme fête nationale, de l'immonde quatorze juillet, où commença, avec le mensonge de la Bastille, la promenade des têtes au bout des piques. Le quatorze juillet, véritable début de la période terroriste et complété par la grande peur. Date fatale au pays. ¶ L'enseignement public, avec Aulard, son adversaire Albert Mathiez et compagnie, s'est efforcé d'établir sur la légende révolutionnaire, le dogme ridicule de la Révolution apportant au monde la liberté et la fraternité. En fait elle lui apporta, de 1792 à 1815, ce que Maurras a appelé la guerre de vingt-trois ans. Car Bonaparte, fils de la Révolution, continua son œuvre les armes à la main, prétendit imposer à l'Europe l'idéologie de Rousseau et sacrifia des millions d'hommes au Moloch de 1789. Ce fut la croisade de néant. Deux noms, Trafalgar et Waterloo marquant les résultats. ¶ Le tableau que je vais tracer aujourd'hui de ce temps de folie est inspiré des plus récents travaux. Il comporte encore bien des lacunes, du fait que les archives notariées demeurent fermées à partir de 1789. Bonne précaution quant aux avatars des fortunes privées et des biens familiaux, où s'exerça ce que Mathiez a appelé « la corruption parlementaire » de l'époque. Corruption non seulement parlementaire, mais policière, à laquelle présida, avec Chabot et quelques autres, le comité de Sûreté générale, dit, avec le comité de salut public, comité du gouvernement [...] (pages 9-10).

Nous avons montré la Révolution telle qu'elle fut, son produit, Bonaparte, tel qu'il fut et d'après ses textes. Nous n'avons avancé aucun fait sans apporter la preuve et notre exposé est, en tous points, de notoriété historique. Il ne s'agit pas ici d'un pamphlet. Le ton peut être parfois vif, mais un fils qui voit tuer sa mère sous ses yeux et célébrer cet assassinat, cette profanation, comme une merveille d'intelligence et d'humanité, ne saurait contenir sa légitime colère et ménager les bourreaux. Il faut d'ailleurs distinguer, parmi ceux-ci, les inconscients, les demiconscients, et les conscients; c'est ce que nous avons fait (p. 251). ¶ [...] L'esprit des lois, pour employer le langage de Montesquieu, n'était ainsi qu'une lente acclimatation à l'esclavage. La simplicité de cette thèse en fit le succès et Drumont, lui-même, l'avait en partie adoptée comme contrefort à l'invasion juive. ¶ Mais notre plus grand historien Fustel de Coulanges, le Thucydide français, la réfuta, et sans réplique, dans son magistral ouvrage les Institutions politiques de l'ancienne France été en fait une infiltration, un lent amalgame, si ce n'est une véritable absorption et les travaux de Camille Jullian ont confirmé cette explication. En même temps, Fustel de Coulanges, dans une page célèbre, condamnait sans appel la démocratie¹.

Retrouver le sens des mots, recenser les mensonges de l'histoire académique – celle écrite par les vainqueurs –, trouver le courage de dire ses quatre vérités aux «dirigeants» – à tout le moins à ceux qui se considèrent comme tel – chaque fois qu'ils abusent de leur pouvoir², sont autant de devoirs. L'expérience prouve que ce n'est pas donné au premier venu. S'il est facile d'aboyer au sein d'une meute, il est plus difficile de redevenir³ un homme – et ce, que nous soyons polarisés

dans cet espace-temps en mâle ou en femelle – puis de se comporter comme tel.

Si, en démocratie, critiquer le «pouvoir », par exemple, est chose courante, relativement facile, pouvant même aller jusqu'à l'excès, je doute qu'ils soient nombreux à faire preuve du même courage face à un pouvoir absolu. Voyez la *Lettre* de l'homme d'Église, théologien et écrivain, Fénélon, à Louis XIV¹:

1. FÉNELON François de, Directions pour la conscience d'un roi, ou Examen de conscience sur les devoirs de la royauté, par FÉNÉLON; Trois lettres du même à Louis XIV, à Madame de Maintenon et à M. de Louville. A Paris, Chez A.-A. Renouard, M DCC XXV. [1825] ★.

En voilà assez, SIRE, pour reconnoitre que vous avez passé votre vie entière hors du chemin de la vérité et de la justice, et par conséquent hors de celui de l'Evangile. Tant de troubles affreux qui ont désolé toute l'Europe depuis vingt ans, tant de sang répandu, tant de scandales commis, tant de provinces saccagées, tant de villes et de villages mis en cendres, sont les funestes suites de cette guerre de 1672, entreprise pour votre gloire et pour la confusion des faiseurs de gazettes et de médailles de Hollande. Examinez, sans vous flatter, avec des gens de bien, si vous pouvez garder tout ce que vous possédez en conséquence des traités auxquels vous avez réduit vos ennemis par une guerre si mal fondée (p. 127– 128). ¶ [...] Cependant vos peuples, que vous devriez aimer comme vos enfants, et qui ont été jusqu'ici si passionnés pour vous, meurent de faim. La culture des terres est presque abandonnée; les villes et la campagne se dépeuplent; tous les métiers languissent et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti. Par conséquent vous avez détruit la moitié des forces réelles du dedans de votre Etat, pour faire et pour défendre de vaines conquêtes au-dehors. Au lieu de tirer de l'argent de ce pauvre peuple, il faudroit lui faire l'aumône et le nourrir. La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision. Les magistrats sont avilis et épuisés, La noblesse, dont tout le bien est en décret, ne vit que de lettres d'Etat. Vous êtes importuné de la foule des gens qui demandent et qui murmurent. C'est vous-même, SIRE, qui vous êtes attiré tous ces embarras; car tout le royaume ayant été ruiné, vous avez tout entre vos mains, et personne ne peut plus vivre que de vos dons. Voilà ce grand royaume si florissant sous un Roi qu'on nous dépeint tous les jours comme les délices du peuple, et qui le serait en effet si les conseils flatteurs ne l'avoient point empoisonné (p. 131–132). ¶ [...] Vous n'aimez point Dieu, vous ne le craignez même que d'une crainte d'esclave; c'est l'enfer et non pas Dieu que vous craignez. Votre religion ne consiste qu'en superstitions, en petites pratiques superficielles. Vous êtes comme les juifs dont Dieu dit: Pendant qu'ils m'honorent des lèvres, leur cœur est loin de moi. Vous êtes scrupuleux sur des bagatelles, et endurci sur des maux terribles. Vous n'aimez que votre gloire et votre commodité. Vous rapportez tout à vous comme si vous étiez le Dieu de la terre, et que tout le reste n'eût été créé que pour vous être sacrifié. C'est, au contraire, vous que Dieu n'a mis au monde que pour votre peuple. Mais hélas! vous ne comprenez point ces vérités. Comment les goûteriezvous? Vous ne connoissez point Dieu, vous ne l'aimez point, vous ne le priez point du cœur, et vous ne faites rien pour le connoitre. ¶ Vous avez un archevêque * corrompu, scandaleux, incorrigible, faux, malin, artificieux, ennemi de toute vertu, et qui fait gémir tous les gens de bien. Vous vous en accommodez parce qu'il ne songe qu'à vous plaire par ses flatteries. Il y a plus de vingt ans qu'en prostituant son honneur, il jouit de votre confiance. Vous lui livrez les gens de bien, vous lui laissez tyranniser l'église, et nul prélat vertueux n'est traité aussi bien que lui (p. 137–139).

* Harlay de Chanvallon, alors archevêque de Paris, mort en 1695.

Il existe des milieux qui ne souffrent pas davantage la critique, la rébellion, etc. Exemple: l'armée. Il a fallu attendre longtemps pour

1. Décret portant règlement de discipline générale commun aux trois armées (JO du 8 octobre 1966, p. 8853 et suiv.): art. 22, §1. À l'époque, un règlement que j'ai rapidement mémorisé.

Non: qui dorment à la base.

- 2. À comparer à la citation du même par Céline BRYON-PORTET (Du devoir de soumission au devoir de désobéissance? Le dilemme militaire, s. d., p. 3 *).
- 3. Voir: MEYROWITZ Henri, «Le nouveau règlement de discipline générale de l'armée française », dans Annuaire français de droit international, vol.12, 1966, p. 822−831 [Persée] ; ... Voir aussi THOREAU Henry D., La désobéissance civile... Aesthetic papers, 1849 [liseuse Lekti ★; livre audio ★]. Comme d'habitude, il y a ceux qui commentent les textes, et ceux qui les mettent en pratique. Ce sont rarement les mêmes.
- 4. Il n'est pas impossible que ce soit la première fois qu'un subalterne ait mis en application ledit règlement de 1966 pour un délit de ce type.
- 5. Cette expression argotique, utilisée par les marins d'État, concerne le commandant d'un navire, voire d'une unité.
- 6. Autre expression argotique utilisée par les militaires.
- 7. Voir le livre de Pierre Daum, *Immi-grés de force. Les travailleurs indochinois en France*, 1939–1952, Arles, Éditions Solin–Actes Sud, coll. «Archives du colonialisme», 2009 [Présentation 🖈].

qu'un décret portant règlement de discipline générale commun aux trois armées stipule que si «l'obéissance est le premier devoir d'un subordonné», sa responsabilité «exclut l'obéissance passive»¹. Pour parler simplement, un subalterne n'est plus désormais tenu d'obéir à un ordre illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs... Il n'a pas davantage à supporter un comportement déplacé, répréhensible, etc.

Un peu d'histoire: Du Barail Fr. Ch. (général), Mes souvenirs... 3 vol. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1897–1898 ★: « Pour quiconque veut réfléchir un peu, l'esprit républicain et l'esprit militaire sont deux états d'âme contradictoires et incompatibles? L'armée, c'est une sorte de pyramide hiérarchisée et terminée par un chef absolu, que les liens de l'obéissance passive, de la soumission et du respect, relient, par les élites étagées, aux foules qui forment la base. La République, c'est l'opinion publique maîtresse; c'est l'égalité absolue de tous; c'est le libre examen de tous les actes de l'autorité; c'est l'écrasement de l'élite par le nombre; c'est le renversement de la pyramide. Rien que par sa devise, la République est la négation de l'armée, car liberté, égalité et fraternité veulent dire indiscipline, oubli de l'obéissance et négation des principes hiérarchiques (I, p. 332)². » Idem, p. 438.

Page 2, Céline BRYON-PORTET cite LYAUTEY, le colonel DENFERT-ROCHEREAU... qui, comme le maréchal Gallieni, s'insurgeaient contre cette disparition de tout discernement: Les officiers et fonctionnaires sous mes ordres voudront bien considérer qu'ils ont à défendre les intérêts qui leur sont confiés au nom du bons sens, et non les combattre au nom du règlement. Plus proche de nous, le général DE GAULLE pensa de même. Il fallut toutefois attendre 1966 pour que les mentalités commencent à changer³.

ANECDOTE. – Affecté en 1967 au Service d'information de l'armée de mer (Quartier Foch, Rennes), j'ai porté plainte à l'encontre d'un capitaine de l'armée de terre qui, sans m'avoir informé au préalable d'une inspection de chambrée, s'était permis d'ouvrir mon caisson en mon absence ⁴. Le dénouement de l'affaire prit une matinée. Toutes les tentatives pour que je retire ma plainte ayant échoué, mon supérieur hiérarchique me fit observer que dorénavant je ne pourrais plus faire un pas dehors sans que le moindre manquement à la discipline militaire soit sanctionné. Entre autres exemples (la liste est longue), il prit le salut militaire: «Toi qui est souvent absorbé dans tes pensées, le jour où tu croiseras un officier dans la cour d'honneur, dans la rue..., sans l'avoir remarqué, donc sans le saluer, ton compte est bon... — Ça, Pacha⁵, ce n'est pas à sens unique. Le jour où un officier, même absorbé dans ses pensées, ne répondra pas à mon salut, «je le fous dedans » 6. Vous-même, avant de me serrer la main, vous devez d'abord répondre, militairement, à mon salut... — [Non mais!... Le Pacha: Oups!... Fin du débat. Énième pérégrination dans la caserne.] Etc.» Pour une multitude de raisons [j'abrège], j'ai décidé de retirer ma plainte. Le capitaine et moi sommes devenus amis. J'ai été considéré par la hiérarchie. Nos bonnes relations entre les deux armes ont été renforcées. Etc. A l'époque, j'avais 19 ans.

Reprenons le cours de l'histoire. Qui se souvient du sort que le gouvernement français a réservé à 20 000 travailleurs indochinois 7? « L'employeur passe un contrat avec la M.O.I. et lui verse une somme correspondante au nombre d'ouvriers et de journées travaillées. Le prix est avantageux, puisque exempté de charges sociales. Pendant toutes ces années, la M.O.I. encaisse l'argent sans jamais le redistribuer aux travailleurs indochinois qui, mal nourris, mal logés et souvent mal traités,

1. Pierre DAUM (journaliste), 20000 travailleurs forcés d'Indochine oubliés par la France *.

- 2. Source: DAVIS Robert C., Christian Slaves, Muslim Masters. White Slavery in the Mediterranean, the Barbary Coast, and Italy, 1500–1800, Palgrave Macmillan, 2003.

4. La Borderie Arthur Le Moyne DE (éditeur scientifique), Le Bombardement et la Machine infernale des Anglais contre Saint-Malo en 1693. Récits contemporains, en vers et en prose, avec figures. Nantes, Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1885 ★: « Quelques-uns de nos Matelots qui estoient prisonniers à Grenesey, rapportent que le principal Ingenieur des Anglois, qui s'appeloit Fournier, et qui estoit de la Rochelle, est mort des blessures qu'il avoit receuës devant Saint Malo dans une des galiotes à bombes, qu'il a esté enterré à Gersey, et que le corps de l'officier que l'on a trouvé auprès de la Machine estoit leur second Ingenieur. On a sceu aussi qu'ils avoient perdu trente-cinq hommes qui avoient esté mis dans les chaloupes qui accompagnoient la Machine (p. 85).» Cette Machine avait été construite «à l'imitation de celle qui fut faite en 1585, pendant le siege d'Anvers, durant les Guerres civiles de Flandre (p. 84).»

reçoivent des indemnités journalières équivalentes au dixième du salaire de l'ouvrier français de l'époque¹. » Qu'ont fait les partis politiques, les syndicats, les médias, les ouvriers, les voisins...?

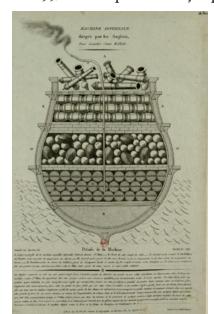
De nos jours, dès que l'on évoque l'**esclavage**, il est principalement question de celui des Noirs, pas de celui des Blancs qui, d'après certains auteurs, aurait été plus important. Quelques sources :

- L'esclavage des blancs. Pourquoi ce silence sur cette réalité? ★ [Signé: O. P.-G.]
- L'histoire oubliée des Blancs réduits en esclavage. Les Blancs ont oublié ce dont les Noirs se souviennent \triangleq^2 .
- Alexandre SKIRDA, *La traite des Slaves L'esclavage des Blancs du VIII^e au XVIII^e siècle*. Paris, Max Chaleil, 2010³.
- COTTIAS Myriam (chargée de recherche au Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPL, CNRS/université Antilles-Guyane), *L'esclavage : aboli, mais vivace* ★.
- Cottias Myriam, Stella Alessandro, Vincent Bernard, *Esclavage et dépendances serviles : une approche comparée*, L'Harmattan, Paris, mai 2006.

Le Danemark fut le premier pays européen à abolir la traite des Noirs (1792), suivi par l'Angleterre (1807) et les États-Unis (1808).

En France, le décret d'abolition du 16 pluviôse an II (4 février 1794) fut abrogé par Bonaparte le 20 mai 1802. [J'abrège.] C'est la révolution de 1848 et la naissance de la II^e République qui a aboli définitivement l'esclavage. Bref, un feuilleton qui dura 54 ans, digne du pays dit < des droits de l'Homme >!!! Une des nombreuses exceptions françaises.

Le **terrorisme** n'est pas davantage né à notre époque. Les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, par exemple, ont eu des précédents en France, et ailleurs. Qui se souvient de la « **machine infernale** » de 1693, inventée par un Français pour le compte des Anglais ⁴?



Machine infernale dirigée par les Anglais pour incendier Saint Malo (estampe) . Voir aussi: LA BORDERIE, ouvrage cité, 1885, p. 76–77 .



Machine infernale dont la flotte Anglo-hollandaise s'est servie pour détruire la ville et le port de Dieppe et autres ports de France (17° s.) ★.



Source gamca.pni.ir / bibliotneque nationale de r



Explosion de la machine infernale ... contre Saint Malo [s.n.] *1.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

1. Autres sources:

- La Machine infernale, bombardement de **Dunkerque**, 1693 ★. - Machine Infernale, dirigée par les Anglais, pour incendier le Port et la Flote de **Boulogne** [estampe]. A Paris, chez Beaublé fils graveur ★. - Etc.
- 2. Paris Nadine (*Ouest-France*), «Les bombardements ont détruit les troisquarts de la ville», 8 janvier 2010 *.
- 3. Libération. Économie La France est le premier vendeur d'armes dans les pays du tiers monde, 9 août 1995 .
- 4. Convergences Révolutionnaires, Industrie de guerre et trafic d'armes à l'heure de la mondialisation: Les pays impérialistes premiers marchands d'armes .
- 5. Le Top 5 des pays vendeurs d'armes dans le monde SEFARDI, par Israel Valley Desk: 1. USA; 2. GB; 3. RUSSIE; 4. FRANCE; 5. ISRAËL .
- 6. Exportations d'armement 2010: la France conserve la 4º place ★. —
 Rapport au Parlement. Les exportations d'armement de la France en 2010. Paris, DICOD, août 2011★. —
 KOWEÏT. Sarkozy, marchand d'armes avant tout★: «La rapide visite qu'a effectuée le président français au Koweït n'était destinée qu'à vendre des armes, se lamente un journaliste koweïtien qui attendait autre chose de la France. (AL-RAÏ | JASSIM BOODAI, 13 février 2009.) Etc.
- 7. «La députation mène à tout; un ancien député étranger à l'Université est nommé d'emblée inspecteur général

Après avoir échoué en 1693, les Anglo-Américains finiront par bombarder Saint-Malo et ses environs en août 1944².

En 1995, la France est le **premier marchand d'armes** dans les pays du tiers monde³. En 2002, elle occupe le troisième place, après les États-Unis et la Russie, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne⁴. En 2007, la quatrième place⁵. En 2010, elle occupe toujours le rang de quatrième exportateur d'armes⁶. Maintenant que nous avons un réformé devenu «chef de guerre» à la tête de l'État, quel rang occupons-nous⁷?

Un comportement plutôt curieux pour un pays qui milite pour la paix dans le monde, le désarmement, *et cetera*.

Ce caractère belliqueux se retrouve bien entendu dans les discours. Les médias... n'ont pas manqué de commenter celui qu'a fait Nicolas SARKÖZY en mai 2008 à Dakar⁸:

«Nul», «inculte», «stupide», «blessant», «condescendant», «paternaliste», «une intervention de gouverneur de colonie», etc.: ce sont là quelques-uns des qualificatifs qui reviennent sous la plume des intellectuels africains rassemblés dans un livre pour une réponse collective* au fameux «discours de Dakar», délivré par Sarkozy à l'université de la capitale sénégalaise le 26 juillet 2007. [Etc.].

* L'Afrique répond à Sarkozy. Sous la direction de Makhily GASSAMA, Philippe REY, 2008.

Dernièrement, un ex-premier ministre fulminait contre ceux qui, selon lui, cherchent à diviser les Français. Comme si un membre de parti, qui passe une part de son temps à critiquer, insulter... les mem-

de l'instruction publique. Il faut s'attendre à voir, un de ces quatre matins, quelque député nommé général de division (VESSIOT Alexandre, *De l'Ensei*gnement à l'école ... des lycées et collèges... 1893, p. 244 *).» Quel prophète!

8. Nicolas SARKÖZY, *Discours de Dakar*, 26 juillet 2007, à l'Université Cheikh-Anta-Diop de Dakar (Sénégal), devant des étudiants, des enseignants et des personnalités politiques . Rédigé par son conseiller: Henri GUAINO.

9. Marianne, Discours de Dakar. Retour sur une incompréhensible provocation... n° 579, 24–30 mai 2008, p. 72. — Sur la Françafrique, voir le livre de François-Xavier Verschave (La Françafrique: le plus long scandale de la République (Stock, 1999), et le travail réalisé par l'association Survie €.

bres des camps adverses, incapable de respecter et faire respecter les lois et les personnes, pouvait se permettre ce type de remarque!

Que penser des séances orageuses (le mot est faible) à l'Assemblée nationale? Exemple: lors des *Questions au Gouvernement* (séance du 16 octobre 2012), le président de l'Assemblée: « Non mais, regardez l'image que vous donnez de l'institution... Ça va... allez... » Que dire de tous ces pouces pointés vers le bas, à la romaine, aussi bien par des < hommes > que par des < femmes >! Faire la publicité de ces lamentables comportements, ce serait non seulement se rendre complice, mais ajouter à la pollution ¹.

La remarque d'Al. VESSIOT ² n'est-elle pas toujours d'actualité? Le suffrage universel a ses bouderies, ses caprices, ses rancunes, ses gamineries, ses bévues, ses aveuglements, ses entêtements, ses vengeances, ses bravades; il joue des tours et donne des leçons; son plus grand plaisir est de ramasser un personnage de moralité douteuse, tombé de quelque administration, ou même meurtri par la justice, de le tremper dans l'urne électorale et de l'envoyer, rafraîchi et lustré, siéger au parlement. ¶ La question est de savoir si nous n'aurons pas eu trop de confiance dans le bon sens et la moralité du peuple, et si le régime de la liberté absolue ne doit pas nous conduire inévitablement à une irrémédiable décadence (p. 243).

Au nombre des révélateurs de la décadence d'une civilisation, la démocratisation du culte de l'égo, des idoles, stars, people... De nos jours, on ne compte plus les décorations³, titres, superlatifs... prix, distinctions, etc. Suprême consécration: entrer **de son vivant** dans un musée de cire, type Grévin , Madame Tussauds , etc. Ô ridicule!!! À quand la canonisation, la momification... et que sais-je encore!?

ANECDOTE. — Au début des années 70, sous la présidence de Alain POHER, c'est au Palais du Luxembourg, siège du Sénat, que les membres d'un ordre chevaleresque nouvellement «créé» furent adoubés. Non seulement j'aurais pu y être armé chevalier, mais occuper également un rang important dans la hiérarchie. Pourquoi ai-je refusé de faire partie dudit *ordre*, importe peu ici⁴. Cette soirée inoubliable pour le jeune homme que j'étais, m'a vacciné à jamais de la fréquentation de tous ces individus «à rubans», aux comportements obséquieux, etc.

Alors que les saints se considèrent volontiers comme des « serviteurs inutiles », nombre d'individus, qui n'ont ni cerveau ni colonne vertébrale, qui ne sont que réflexes conditionnés, dont le seul mode de fonctionnement est de type stimuli-réponse, dont l'horizon se décline en: bien-mal, positif-négatif, gauche-droite⁵, riche-pauvre, beau-laid... se prennent pour quelque chose, pire, pour quelqu'un. Le plus grave: cette prétention leur fait accroire qu'ils peuvent tout se permettre, et ce, en toute impunité.

Sous l'Ancien Régime, les ordonnances, sentences de police, arrêts interdisant les **jeux de hasard** ne se comptent plus⁶. Aujourd'hui, pour notre seul pays, c'est tous les jours qu'il y a un tirage du loto (national, européen...), sans compter les autres jeux de hasard. Les gains peuvent atteindre des montants exorbitants. Je ne juge pas utile de m'étendre sur ce que d'autres avant moi, ont appelé: *l'argent de la honte*.

- 1. Même leurs insultes manquent d'originalité. Pour renouveler le genre, ils peuvent toujours s'inspirer de: Dessaulles Louis Antoine, AU PUBLIC ÉCLAIRÉ. Quelques Observations sur une Averse d'injures à moi adressées par quelques savants Défenseurs des bons principes, 1873 .
- 2. VESSIOT Alexandre, Chemin Faisant. Notes et réflexions sur l'Education, l'Enseignement et la Morale de ce temps... Paris, E. Dentu, 1891 ★.
- 3. Maximes de guerre et Pensées de Napoléon Ier. Paris, J. Dumaine, 1863, p. 297 ★: «366. Le ruban d'un ordre lie plus fortement que des chaînes d'or. ¶ 367. On peut, avec des rubans, parer des courtisans, mais on ne fait pas des hommes. » À noter qu'on ne peut décorer une personne contre son gré.
- 4. Le moment venu, j'en ferai état dans mes mémoires.
- 5. Certains imaginent un *centre*, que d'aucuns ont appelé autrefois le « marais ». En politique, le *genre neutre*?
- 6. À titre d'exemple: Gallica ; Google livres ; etc. Ce qui n'empêchait pas les souverains d'organiser des loteries et autres jeux de hasard chaque fois que les caisses de l'État étaient vides.

- 1. La vertu du Principe, le Principe lui-même considéré dans son essence.
- 2. «Tao-Tei-King. L'œuvre de Lao-Tzeu», livre II, chap. 38c, page 43, dans *Les Pères du système taoiste*; traduction intégrale et préface de Léon WIENER, Paris, Padoux éditeur, 1966.
- 3. VESSIOT Alexandre, *De l'Enseignement à l'école ... des lycées et collèges...* Paris, 1893, page 244 €.

- 4. J'ai écrit l'Église, pas les Églises. Pour les explications, voyez Nomination, Graphie et sens – Introduction (Anthropologie comparée et raisonnée), 8 décembre 2013 (extrait), p.14 & s. *
- 5. EDELMANN Éric, *Jésus parlait Araméen*... Paris, le Relié, 2012, p. 282–283.

- 6. DAUDET Léon (de l'Académie Goncourt), *Deux Idoles sanguinaires*. *La Révolution et son fils Bonaparte...* Paris, Albin Michel, 1988, p. 251 *.
- 7. Voir sa brochure (Présentation:

).

«[...] après l'oubli de la nature avec ses instincts naturels bons 1, vinrent les principes artificiels palliatifs de ce déficit: lesquels sont, dans l'ordre descendant, la bonté, l'équité, les rits et les lois. ¶ Oui, les rits ne sont qu'un pauvre expédient pour couvrir la perte de la droiture et de la franchise originelles. Ils sont source de troubles (étiquette, rubriques) plutôt que d'ordre. ¶ Enfin le dernier terme de cette évolution descendante, la sagesse politique, fut le commencement de tous les abus 1. »

Par un singulier contraste, jamais la philosophie, la science et les lettres françaises ne se sont fait et n'ont donné de l'homme une plus triste idée, que depuis que l'homme a été élevé à la dignité de citoyen et mis en possession de tous ses droits; son élévation politique semble avoir coïncidé avec sa déchéance morale³.

Telle est la loi du monde cyclique. Mais ce monde-là n'est pas une fatalité: il est possible d'y échapper. Contrairement à nos sociétés qui rendent les citoyens dépendants de paradis artificiels, c'est ce qu'enseignent les maîtres spirituels, toutes traditions confondues.



Les développements ci-dessus, ceux que vous trouverez dans mes écrits et les ouvrages des auteurs que je cite, ne représentent qu'une infime partie des problèmes que l'on rencontre dans nos sociétés modernes.

VOLTAIRE a raison: c'est à un petit nombre de génies sublimes ou aimables que la France doit son rayonnement dans le monde, et ce, à toutes les époques. Malheureusement, ces grands arbres ne sauraient nous faire oublier la forêt des médiocres. Ce n'est pas un jugement, mais un constat, un fait.

Ma patrie, c'est l'Église⁴. Cela dit, je suis né dans un lieu donné – la France – dans une famille donnée, à une époque donnée, etc. Autant de paramètres qui doivent être pris en compte.

Pour vivre dans ce monde, je m'inspire entre autres de la vie des saints, qui ne pratiquaient pas l'angélisme, ce que ne manque pas de rappeler Éric EDELMANN⁵: «Jésus, pleinement homme, a incarné tout ce qu'il est possible à un homme de vivre, y compris la colère en chassant les marchands du temple (Mt 21, 12; Mc 11, 15; Jn 2, 15), mais aussi la peur et l'angoisse (Mc 14, 33), la tristesse (Mc 14, 34), la détresse (Mt 27, 46; Mc 15, 34) et même la déréliction (Mt 27, 46).»

Chasser les marchands du temple, s'indigner de comportements iniques, irresponsables... ne relèvent pas du droit, mais du devoir.

Pour celles et ceux que mes écrits dérangent..., je redis avec Léon DAUDET⁶: «Le ton peut être parfois vif, mais un fils qui voit tuer sa mère sous ses yeux et célébrer cet assassinat, cette profanation, comme une merveille d'intelligence et d'humanité, ne saurait contenir sa légitime colère et ménager les bourreaux. » C'est la justice qui est due aux victimes. «Indignez-vous!», n'a cessé de clamer Stéphane HESSEL⁷.

